

programme finalisé « Gouvernement des villes et  
fabrique du bien commun »

**Consultation internationale de recherche**

Avril 2008

# **L'intercommunalité à l'épreuve des faits**

Date limite de remise des projets :

**Vendredi 4 juillet 2008**

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de  
l'Aménagement du Territoire  
Ministère du logement et de la ville  
**DGUHC/PUCA**

### **Responsable de la consultation**

Patrice AUBERTEL  
[Patrice.Aubertel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Patrice.Aubertel@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél : 01 40 81 63 68

### **Conseil scientifique**

Paul BOINO  
Professeur à Lyon 2

#### **avec**

François MENARD  
[Francois.Menard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Francois.Menard@developpement-durable.gouv.fr)  
Tel : 01 40 81 24 79

Nicole ROUSIER  
[Nicole.rousier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Nicole.rousier@developpement-durable.gouv.fr)  
Tel : 01 40 81 63 77

### **Secrétariat**

Patricia RIBEAUX  
[Patricia.Ribeaux@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Patricia.Ribeaux@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél : 01 40 81 24 53

Le texte de cette consultation est disponible sur le site du PUCA. :  
[www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca)

### **Calendrier**

Lancement de la consultation	Avril 2008
Limite de dépôt des propositions	4 Juillet 2008
Jury scientifique de sélection des propositions	Septembre 2008

# Sommaire

<b>Calendrier</b>	2
<b>Contexte et motifs de la consultation</b>	5
<b>Objet de la consultation</b>	11
<b>Attendus</b>	15
<b>Pour en savoir plus sur le site Internet du PUCA</b>	17
<b>Modalités de la consultation</b>	19
. champ de la consultation	19
. composition et sélection des équipes	19
. pilotage et valorisation	20
. modalités de réponse des équipes	20
<b>Annexe 1</b>	
. modèle de présentation d'une proposition	21
<b>Annexe 2</b>	
. modèle de présentation d'un devis	22

Le texte de la consultation est le résultat d'une élaboration collective qui a associé Nicole ROUSIER, François MENARD, Patrice AUBERTEL du Secrétariat permanent du PUCA. La rédaction du texte a également associé Paul BOINO, Professeur à l'Université Lyon 2, qui contribuera au suivi scientifique de la consultation.

# 1- CONTEXTE ET MOTIFS DE LA CONSULTATION

## A – Actualité de la question

Avec plus de 90% des communes appartenant à des groupements intercommunaux à fiscalité propre, la question de l'intercommunalité occupe désormais une place centrale dans le débat relatif au développement économique local, à l'aménagement durable du territoire, et au maintien de la cohésion sociale.

Spécificité française, en raison du maintien d'un nombre élevé de communes, l'intercommunalité s'inscrit dans un mouvement plus vaste qui enjoint les territoires locaux à devenir à la fois plus compétitifs et plus solidaires, plus dynamiques et plus respectueux de l'environnement, plus attractifs et moins dépensiers, dans un contexte marqué par la globalisation de l'économie, la métropolisation des grands centres urbains et la maîtrise des dépenses publiques.

En France, c'est dans la conjonction de la crise des finances locales, de la mise en place de l'acte II de la décentralisation, de la poursuite de la construction européenne, et, du côté de l'Etat, de la révision générale des politiques publiques, que s'inscrivent nombre de réflexions sur le sujet.

Dans ce contexte, l'enjeu d'un programme de recherche consiste à produire des éclairages nouveaux dans des champs clairement identifiés et suffisamment larges pour que cette production intéresse une vaste palette d'acteurs.

Pour cela, il convient de partir des travaux existants, tout en soulignant qu'ils sont trop nombreux pour en présenter ici tous les enseignements. Le PUCA y a sa part – c'est ceux-ci, essentiellement, que nous évoquerons – mais d'autres rapports, circonstanciels ou s'inscrivant dans des réflexions de plus longue durée, méritent d'être signalés dans la mesure où ils ont nourri les débats qui sont à l'origine de la présente consultation.

Parmi ces documents, dont tous n'ont pas la même vocation ni le même statut, il convient de citer plus particulièrement :

- Les travaux menés par l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF), particulièrement l'étude sur les compétences des Communautés Urbaines (ACUF et INET-CNFPT, novembre 2005), qui fait un état des lieux de la diversité des compétences des Communautés Urbaines et des moyens pour les mettre en œuvre.
- Les travaux de l'Association des Communautés de France (AdCF) et notamment ceux de son observatoire, telle la note sur *Compétences statutaires et actions intercommunales* (janvier 2007).

- Les réflexions menées par l'Association des Directeurs Généraux des Communautés de France (ADGCF).
- Les travaux du Conseil économique et social et notamment le rapport Valletoux de 2006, relatif aux finances et à la fiscalité locales.
- Le rapport du groupe de travail présidé par Alain Lambert dans le cadre de la révision générale des politiques publiques sur les relations entre l'Etat et les collectivités locales (novembre 2007) qui souligne la nécessité de préciser les compétences à mettre en œuvre, d'alléger les contraintes normatives, de clarifier les relations financières.
- Les rapports thématiques de la Cour des Comptes, notamment sur les aides des collectivités territoriales au développement (novembre 2007) et sur l'intercommunalité en France (novembre 2005).
- Les travaux de l'Institut de la décentralisation.

D'autres textes peuvent également être mentionnés, moins pour leurs dimensions réflexives que pour les orientations qu'ils contiennent :

- La Résolution commune AdCF-ACUF de janvier 2008, sur le statut, la place et le rôle de l'intercommunalité.
- Le manifeste « pour une ville durable et solidaire » de l'Association des Maires de Grandes Villes de France de janvier 2008.

## **B – Les travaux conduits par le PUCA**

Parmi les travaux initiés par le PUCA ou engagés avec son soutien sur les enjeux des dynamiques intercommunales, certains permettent de disposer d'un état général des connaissances produites par la recherche sur le sujet et d'identifier les axes qui ont plus particulièrement mobilisé les chercheurs ces dernières années.

On peut citer :

- Un rapport intitulé « *Intercommunalité et décentralisation : les recompositions territoriales sous le regard des chercheurs* » (X. Desjardins, juin 2006) a réalisé un état des lieux des recherches menées depuis la promulgation des lois Chevènement, Voynet et Gayssot sur les coopérations intercommunales.
- Un cycle de séminaires intitulé « *L'intercommunalité en débat* » organisé en 2006-2007 en partenariat avec l'université Lyon 2 (P. Boino, P. Estèbe, X. Desjardins) a permis de mettre en débat les recherches effectuées par des équipes de différentes disciplines, de souligner les points d'accord ainsi que les questions qui restent en suspens. Les synthèses de ces rencontres sont consultables sur le site Internet du PUCA.

- Une opération dite « *Plate-forme internationale d'échanges sur les agglomérations urbaines* » associe chercheurs et praticiens de pays francophones pour réaliser des analyses comparatives sur différentes politiques menées par les pouvoirs publics locaux dans des contextes sociaux, économiques et institutionnels différents.
- Un rapport du Groupe de Recherches sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (GRIDAUH, mars 2006) analyse, sous le titre « *Intercommunalité et politique de l'habitat* », la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat en termes juridiques et institutionnels.
- Par ailleurs le rapport « *L'histoire des villes nouvelles et l'histoire de la France urbaine : quelles spécificités ? Quels enjeux historiographiques ?* » (L. Vadelorge, 2004) pour le programme Histoire et Evaluation des Villes Nouvelles est riche, lui-aussi, d'enseignements.
- Un séminaire intitulé « *Construction du « bien commun » à l'échelle métropolitaine : dépasser l'insoutenabilité du découpage municipal* » organisé à l'initiative de l'ENS-ULM (C. Ghorra-Gobin) a produit une analyse comparative entre les Etats-Unis et la France sur la question du morcellement communal et de ses effets.
- Le numéro 99 des Annales de la Recherche Urbaine : « *Intercommunalité et intérêt général* », en décembre 2005 a approfondi la question de la formation de l'intérêt général communautaire par rapport aux intérêts communaux.

D'autres opérations organisées ou soutenues par le PUCA ont également abordé cette problématique de l'intercommunalité sous un angle incident :

- Un séminaire portant sur « *L'attractivité métropolitaine* » (P. Ingallina, 2007) a traité des stratégies mises en place par les gouvernements urbains pour valoriser les territoires dont ils ont la charge.
- Le programme de recherche partenariale « POPSU (Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines) » s'attache quant à lui à analyser les modalités actuelles de production de la ville.

## C – Le contexte scientifique

Aujourd'hui, de nouvelles recherches s'engagent à l'occasion de programmes initiés par des organismes publics. Certains programmes proposent un objet plus large que la question intercommunale, d'autres privilégient un angle d'attaque spécifique à leurs domaines de compétence.

On peut citer :

- L'appel à projets de l'ANR lancé en 2008 et intitulé « Gouverner et administrer »
- L'étude commandée par la DIV dont rendent compte les actes de la journée du 21 mars 2007 « Politique de la ville et intercommunalité : état des lieux » (V. Chomentowski, Conjuguer). La DIV poursuit ses réflexions sur les modalités d'exercice de la politique de la ville par les EPCI.

Ces différentes initiatives engagées au PUCA ou dans d'autres cadres témoignent de la diversité des recherches menées ces dernières années sur l'intercommunalité, que cela soit en droit, en sociologie, en sciences politiques, en géographie ou encore en urbanisme. Cette diversité disciplinaire ainsi que la multiplicité des sujets et des terrains étudiés permettent de mieux comprendre les formes de gouvernance, les logiques d'action et les systèmes d'acteurs qui constituent la réalité des dynamiques intercommunales. Elles n'épuisent toutefois pas le sujet.

En réponse à un morcellement communal que la France n'a pas réussi à résorber, ces dispositifs de coopération volontaire entre communes se sont très fortement développés ces dernières années. Hors Ile-de-France, 85% de la population métropolitaine habitent aujourd'hui dans une commune appartenant à une structure de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ces communautés sont conçues comme des instruments de rationalisation de l'action publique et des facteurs supposés d'efficacité, de cohérence et de solidarité territoriale. Par ailleurs, les conseils communautaires, élus au suffrage indirect, permettent tout à la fois le maintien de la démocratie directe communale (500.000 conseillers municipaux des 36.000 communes) et la structuration d'une nouvelle échelle d'action publique locale plus adaptée aux réalités actuelles.

L'analyse des regroupements réalisés (inadaptation des périmètres aux réalités urbaines), du fonctionnement réel des communautés (force et limite des prises de décision au consensus) et notamment des rapports entre communes et communautés (prégnance de l'ordre municipaliste) montre cependant que l'équilibre entre ces deux objectifs, de proximité entre l'administration et les citoyens d'une part et d'efficacité territoriale d'autre part, est délicat et instable. A bien des égards, les intercommunalités sont aujourd'hui au

milieu du gué. Même si le propos est simplificateur, deux options semblent ouvertes : soit s'engager vers la supracommunalité, avec l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires (sans nécessairement supprimer les communes mais en les rapprochant du statut des mairies d'arrondissement tel que défini par la loi PLM) ; soit conforter leurs dimensions techniques et partenariales (économies d'échelle, mutualisation des moyens, etc.) en s'appuyant sur la dynamique qui en a assuré jusqu'à présent le succès, à savoir la coopération volontaire de communes toujours régies par le principe constitutionnel de libre administration. Etablissements publics au service des maires ou collectivités territoriales de plein exercice, confédéralisme municipal ou fédéralisme communal, telle semble être l'alternative.

L'essentiel des recherches réalisées jusqu'à aujourd'hui s'accordent sur ces constats, elles ont largement montré la redistribution des cartes qui s'est opérée à l'occasion de la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs de coopération intercommunale, redistribution d'autant plus forte qu'elle s'opère dans un contexte de relance de la décentralisation et de montée en puissance de l'Union européenne sur les questions territoriales. Peu de travaux en revanche se sont attachés ou ont pris comme point d'entrée les formes d'exercice effectif des compétences transférées, les modalités de mises en œuvre ou les types et les montants des investissements réalisés.

Sous le titre général « *Intercommunalité à l'épreuve des faits* », l'objet de la présente consultation est en définitive, de susciter des projets de recherche analysant la dynamique intercommunale à partir, non pas des systèmes d'acteurs qui se constituent à cette occasion, mais des politiques qu'ils conduisent à cette échelle, ceci afin de prendre en compte deux dimensions qui semblent ne pas avoir encore été suffisamment étudiées : celle du contenu substantiel des politiques menées par les intercommunalités et celle des mécanismes effectifs de production de leurs normes.

Il y a en effet une très grande variété des modes d'organisation et de fonctionnement adoptés par les intercommunalités, selon les histoires institutionnelles locales (comme le souligne, parmi d'autres, l'étude de l'ACUF).



## **2 - OBJET DE LA CONSULTATION**

### **A - L'analyse du contenu substantiel des politiques intercommunales**

Les intercommunalités assurent aujourd'hui une part significative des investissements publics locaux. Leur puissance financière est égale à celle de toutes les communes prises ensemble et quatre fois à celle des Régions. Elles ont en effet bénéficié de transferts importants de compétences en provenance des communes et elles sont également des acteurs reconnus par l'Etat qui conclut des contrats avec elles (pour l'attribution de l'aide à la pierre par exemple).

Quelles sont les politiques effectives mises en œuvre par les intercommunalités ? Quelle est la structure de leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement selon les domaines d'action ? Y a-t-il émergence de politiques intercommunales spécifiques ou l'intercommunalité n'est-elle qu'un échelon de coordination de politiques communales ?

L'élaboration des politiques intercommunales est-elle l'occasion d'un débat sur les finances locales et, le cas échéant, en quels termes ? Ce débat porte-t-il essentiellement sur les transferts de charges et de ressources, ou plus largement sur les marges de manœuvre financière, des intercommunalités mais aussi des communes ? Est-il possible d'identifier et de caractériser des « pactes financiers locaux » ? Plus largement, est-il possible de repérer l'impact de ce débat sur les finances publiques et l'économie locale ?

La ligne de partage n'est pas étanche entre les champs propres aux intercommunalités et ceux des autres acteurs publics locaux. En différents domaines, sur différents projets, les intercommunalités interviennent non pas seules mais conjointement avec d'autres échelons territoriaux. Au-delà des singularités locales qui expliquent la manière dont les intérêts communautaires ont été définis, est-il possible d'identifier ce qui relève tendanciellement des seules politiques intercommunales (constitutif de l'intérêt communautaire) et les actions qui font l'objet d'une coopération entre échelons communaux et intercommunaux ? Par quels mécanismes institutionnels et financiers est assurée cette coordination multi niveau ? Permet-elle l'affirmation d'un chef de file et s'il y a lieu, comment se formalise-t-il ? Au-delà, y a-t-il émergence de politiques intercommunales spécifiques ou l'intercommunalité n'est-elle qu'un échelon de coordination de politiques communales ?

Le législateur a dévolu aux intercommunalités des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. Aujourd'hui la priorité assignée au développement durable (avec la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement) correspond-elle à une nouvelle forme de coordination entre politiques de développement

économique, politiques de cohésion sociale et de solidarité, qui tiennent compte de l'impératif de protection de l'environnement ? Mettra-t-elle en évidence des tensions, voire des contradictions, entre les dynamiques économiques, sociales et environnementales ? Est-elle l'expression de nouvelles normes ou de nouvelles finalités assignées à l'action publique ?

La reformulation des enjeux territoriaux dans une perspective de développement durable ne conduit-elle pas notamment à réinterroger la géographie des intercommunalités en regard des dynamiques territoriales (agglomération, aire urbaine...) ?

La question posée en définitive, est bien celle de l'existence d'une politique des intercommunalités, au sens où elle se manifesterait tendanciellement par des choix, par des articulations nouvelles qui ne seraient pas un simple transfert de compétences. Elle est d'interroger, non pas les discours sur les politiques intercommunales, mais les actions menées au niveau intercommunal, dans leurs différentes temporalités, et dans la variété des engagements financiers et des partenaires impliqués. Elle est d'examiner ce que produisent les intercommunalités ou ce qu'elles ne parviennent pas à produire, autrement dit à interroger leur « performance »<sup>1</sup>. En changeant de modalité de gestion et d'échelles territoriales, les compétences transférées au plan intercommunal gardent-elles les mêmes contenus ?

Dans cette perspective, seront notamment privilégiées :

- l'analyse des politiques de développement économique : quels contenus ? quels paradigmes ? quels objectifs ? quels modes de financement ? quelle organisation des services ? quelles relations avec les politiques d'aménagement ? quelles modalités de mise en œuvre de la TPU et de son affectation ?
- l'analyse des politiques d'habitat : quelle est la consistance des PLH ? qu'est-ce qui leur échappe ? quelle est leur capacité à influencer sur les politiques municipales (PLU, permis de construire, délégation des aides à la pierre, etc.) ? Comment est mise en œuvre cette politique ?
- l'analyse des politiques d'aménagement au plan opérationnel et réglementaire : quelle est l'ampleur et la consistance des PLU communautaires ? quels sont les projets promus par les intercommunalités ? quelle articulation entre planification et urbanisme opérationnel ? Comment ces politiques d'aménagement prennent-elles en compte les objectifs de cohésion sociale, de développement économique ou encore de protection de l'environnement ? Quelles sont les dimensions privilégiées, les tensions aussi qui se font jour et les arbitrages politiques opérés ?

---

<sup>1</sup> L'emploi du terme performance n'implique nullement ici le recours à un référentiel normatif mais invite à s'interroger : « Ce qui est observé aurait-il pu être produit sans structure intercommunale ? », ou encore, de

## **B - Les mécanismes effectifs de la normalisation des politiques intercommunales**

De longue date, les structures intercommunales ont été des vecteurs de modernisation : rôle moteur des SIVU pour l'électrification rurale, des SIVOM dans les services publics... A travers le développement de nouveaux réseaux et services, ces syndicats ont diffusé de nouvelles normes de gestion urbaine. Étudier le contenu des politiques intercommunales conduit donc à s'interroger sur les normes implicites des politiques mises en œuvre par les communautés. Quelles sont-elles ? Comment se diffusent-elles ? Quelles en sont les conséquences ?

Les interrogations peuvent être poussées dans plusieurs directions opposées ou complémentaires.

Le développement des politiques contractuelles territoriales dans les années 80-90 avait conduit à identifier un nouveau modèle d'action publique dans lequel il existait un cadre national contraignant mais essentiellement procédural et un échelon local où s'élaborait sur un mode contractuel le contenu substantiel du projet. Le recentrement de l'Etat au tournant des années 2000 et le développement de procédures d'appels à projet portés par des agences nationales modifient la donne. Les communautés disposent certes de compétences étendues dans des champs qui étaient précisément ceux faisant auparavant l'objet de démarches coopératives et contractuelles mais, dans le même temps, l'Etat central fixe non plus seulement les procédures à respecter mais aussi un certain nombre d'objectifs substantiels à atteindre pour être éligibles aux concours financiers de l'Etat, voire de l'Europe. De quelles normes ce gouvernement apparemment à distance est-il porteur ? Jusqu'où sont-elles assimilées par les acteurs locaux et de fait intégrées dans les politiques qu'ils conduisent ?

Parallèlement à la recomposition de l'Etat, les stratégies urbaines, réagissant à, tout autant que produisant, une exacerbation des concurrences interterritoriales posent aussi la question de la normativité et/ou de la normalisation des politiques d'agglomération. La recherche de compétitivité, confinant parfois à la rivalité mimétique entre villes ou entre agglomérations et les comparaisons de type « *benchmarking* » que l'on voit fleurir au niveau européen, voire mondial, dans tous les domaines (environnement, sécurité, qualité de vie...) conduisent-elles à diffuser partout les mêmes actions, les mêmes instruments et les mêmes démarches ?

Les intercommunalités cependant peuvent-elles être réduites à de simples chambres d'enregistrement de tendances dominantes, greffières de normes définies par ailleurs ? Structurant de nouvelles arènes politiques, elles sont devenues des enjeux locaux mais aussi

---

manière plus prospective, « Un autre mode d'intégration politique et territoriale aurait-il pu conduire à des résultats différents ? »

nationaux tant le contrôle d'une intercommunalité tend à devenir aujourd'hui, comme celui d'une grande commune hier, une des conditions nécessaires à une existence politique nationale. Tout à la fois scènes locales et bases d'actions à des échelles plus larges, départementales, régionales et nationales, il y a lieu de se demander si les intercommunalités ne seraient pas le lieu de reconstitution d'un « pouvoir périphérique », qui eut ses heures de gloire dans une France encore fortement centralisée et qui reprendrait aujourd'hui une dimension nouvelle dans un contexte caractérisé par la multiplicité des acteurs et la complexité des systèmes de décision. Par la capacité d'intervention au niveau national de leur leader, par les nécessaires conciliations qui doivent être opérées entre les différentes logiques communales, les intercommunalités constituent-elles un lieu d'élaboration de l'écart à la norme, voire de définition de nouvelles normes, ou au contraire une chambre d'amplification des tendances dominantes ?

Entre autonomie et hétéronomie, la question qui est posée ici est bien celle de comprendre ce qui fonde la normativité des politiques intercommunales si elle existe, et ce qui permet leur diffusion.

### **3 - ATTENDUS**

La méthodologie est laissée à la libre appréciation des équipes de recherche ou bureaux d'études postulants, dès lors qu'elle est justifiée par les hypothèses proposées et que sa mise en œuvre est crédible au regard des capacités de l'équipe et de la réalité des terrains envisagés.

Les travaux proposés doivent s'inscrire dans une analyse fine des situations. Cela suppose la coopération pleine et entière de collectivités nommées dans le projet au moment de sa soumission, il est recommandé aux équipes de s'assurer de leur collaboration et d'en apporter l'attestation par un courrier signé par un représentant de chaque collectivité concernée.

***Les approches comparatives permettant de dégager des tendances d'ensemble au-delà des spécificités locales seront privilégiées.***

Bien que la problématique posée paraisse spécifique au contexte et aux institutions français, les mises en perspective internationales, notamment européennes, sont attendues dès lors qu'elles permettent d'introduire une dimension prospective dans l'analyse ou lorsqu'elles établissent des convergences susceptibles d'inspirer des réseaux scientifiques ou collaboratifs. Ainsi des contre-exemples de pays européens ayant conduit des démarches de fusion autoritaire et s'interrogeant ou mettant en place des structures de proximité pourront être notamment intéressants.

Pour cette consultation, une attention particulière sera portée aux territoires peu étudiés dans les travaux précédents, ainsi qu'à la région parisienne.

***Un suivi sera mis en place afin de créer un « effet de programme » pour permettre aux équipes de recherche de nouer des échanges et de confronter leurs analyses.***

#### ***Nature et forme des résultats attendus :***

Il est attendu des propositions qui seront faites qu'elles débouchent sur la production de rapports de recherche susceptibles d'éclairer le débat public mais également de « nourrir » les acteurs locaux (élus, techniciens, professionnels) dans le travail réflexif qu'ils opèrent sur leurs propres pratiques. Les rapports devront ainsi présenter, en conclusion, les enseignements tirés des travaux.

Si certaines démarches de recherche se fondent sur la production à un stade intermédiaire de monographies par site, la compilation de ces monographies ne saurait constituer à elle seule un rapport final de recherche. Les situations locales, la multiplicité des modes d'appropriation locaux des dispositifs institutionnels justifient que l'analyse de cette multiplicité de dynamiques à l'œuvre soit une dimension importante des projets présentés. La durée des recherches proprement dites sera d'une durée inférieure ou égale à deux ans.

## **POUR EN SAVOIR PLUS, sur le site Internet du PUCA**

Un certain nombre de références, renvoyant à des recherches et à des ateliers financés par le PUCA, font l'objet de présentations plus développées sur le site Internet du PUCA.

Il s'agit notamment de :

Dans la rubrique Agenda :

- Les actes du séminaire « L'intercommunalité en débat », sous la responsabilité scientifique de Paul Boino, Philippe Estèbe, Xavier Desjardins
- La problématique du séminaire « Construction du bien commun à l'échelle métropolitaine, dépasser l'insoutenabilité du découpage municipal » sous la responsabilité de Cynthia Ghorra-Gobin

Dans la rubrique Arguments

- - Une synthèse de la communication d'Alain Guengant « Péréquation, solidarité et correction des inégalités financières urbaines » présentée dans le cadre du séminaire « Construction du bien commun à l'échelle métropolitaine, dépasser l'insoutenabilité du découpage municipal », le 26/09/07.
- - Une brève présentation des résultats de la recherche de Philippe Estèbe et Magali Talandier « Carte politique comme instrument de solidarité »



# MODALITES DE LA CONSULTATION

## 1 - CHAMP DE LA CONSULTATION

Cette consultation est une consultation de **recherche**. Il s'agira de développer une problématique, d'explicitier des hypothèses à tester et de justifier la méthodologie retenue.

Sont attendues des propositions qui contribuent au **débat public** et nourrissent de nouvelles approches de politiques urbaines et de planification spatiale.

Cette consultation pourra être l'occasion de mettre en perspective les travaux menés en France avec des démarches de recherche jugées innovantes dans d'autres pays européens.

## 2 - COMPOSITION ET SELECTION DES EQUIPES

### Composition des équipes

Les équipes peuvent privilégier un ou plusieurs axes de recherche en fonction de leurs compétences. La constitution d'équipes pluri-disciplinaires est particulièrement souhaitée.

Les recherches retenues, une fois terminées, donneront lieu à des synthèses de trois pages, rédigées en français et en anglais, destinées à une diffusion large.

### Critères de sélection

Le jury de sélection est composé de scientifiques et de responsables d'administrations ou de collectivités intéressés par les démarches et les résultats de recherche. Il évaluera les propositions après une double expertise sur la base des critères suivants :

- la qualité de la problématique par rapport aux questions posées dans la consultation
- la qualité et la rigueur de la méthodologie proposée
- l'adéquation des moyens aux objectifs
- les résultats escomptés

Les équipes seront informées individuellement des résultats du processus de sélection mis en place pour cette consultation.

### 3 - PILOTAGE ET VALORISATION

Un séminaire de suivi et de valorisation sera organisé afin de favoriser les échanges entre les équipes retenues et de dialoguer avec d'autres chercheurs et professionnels.

Les équipes s'engagent donc à participer à des réunions (4 à 5 séances) qui se tiendront en général à Paris (prévoir le financement dans le budget) et au colloque de valorisation du programme. La participation à ces rencontres revêt une importance particulière. Il s'agit, en effet, de créer une « dynamique de programme », de susciter des questionnements croisés afin de passer d'un soutien à des recherches isolées vers la construction d'un programme.

### 4- MODALITES DE REPOSE DES EQUIPES

Les dossiers de candidature des équipes de recherche seront rédigés en français et devront être présentés selon le modèle, ci-dessous en annexe, et parvenir au plus tard :

**Le vendredi 4 Juillet 2008**

(avant 16 heures, le cachet de la poste faisant foi)

- en document **papier recto-verso, en 10 exemplaires**, sous couverture cartonnée ou plastique + 1 exemplaire reproductible (non agrafé) à l'adresse suivante :

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable  
et de l'Aménagement du territoire  
**PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE**  
Grande Arche de la Défense – Paroi sud - 92055 La Défense cedex  
Consultation « L'intercommunalité à l'épreuve des faits »  
A l'attention de Patrice AUBERTEL et Patricia RIBEAUX  
(6<sup>ème</sup> étage – bureau 63)

- et en **version électronique** :  
mél : [patrice.aubertel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patrice.aubertel@developpement-durable.gouv.fr)

Modèle de présentation d'une proposition de recherche
---

**Trois documents doivent être fournis :**

1. **Récapitulatif de la proposition** (sur papier à en-tête du pétitionnaire)

**Titre de la proposition :** (rappeler en titre « Réponse à la consultation de recherche  
« L'intercommunalité à l'épreuve des faits »)

**Responsable scientifique** (nom, prénom, titre, fonction, organisme, adresse,  
téléphone, télécopie, mél)

**Composition de l'équipe scientifique** (chercheurs, organismes) en France et dans  
d'autres pays européens

**Articulation avec d'autres programmes de recherche nationaux ou étrangers :**  
collaboration avec des équipes étrangères

**Budget prévisionnel total (T.T.C.),** sans arrondir

**Participation demandée (s'il s'agit d'une subvention)**  
(T.T.C.) Organisme(s) cofinanceur(s), s'il y a lieu  
Organisme gestionnaire des crédits  
Durée (24 mois maximum)

**Résumé de la proposition** (1 page maximum) : préciser les objectifs, les méthodes et  
les résultats attendus

2. **Descriptif de la proposition** (12 pages maximum)

**Exposé de la proposition**

Question(s) de recherche traitée(s), hypothèse(s) et résultats attendus  
Justification du projet au regard de la consultation  
Méthodologie et principales étapes de la recherche (calendrier à  
fournir) Références bibliographiques essentielles sur la (les)  
question(s) traitée(s) Références bibliographiques des membres de  
l'équipe.

**Équipe(s) mobilisée(s)**

Composition, temps affecté à la recherche et responsabilité de chaque membre de l'équipe et de chaque partenaire (joindre un CV résumé en 1 page maximum des principaux membres et partenaires ainsi qu'une présentation synthétique du laboratoire coordonnateur de la recherche)

Participation effective ou prévue à d'autres programmes de recherche nationaux et/ou étrangers (sur ces mêmes thèmes)

**Budget prévisionnel détaillé** (et justification des demandes financières)

**3. Fiche de renseignements administratifs**

**Référence de la consultation de recherche : « L'intercommunalité à l'épreuve des faits »**

**Intitulé du projet :**

**Désignation de l'organisme contractant :**

Raison sociale ou dénomination sociale

Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie

Forme juridique et N° SIRET, Statuts

Prénom, nom, fonction de ou des personnes ayant qualité pour engager l'organisme en matière de contrat.

**Désignation de la personne responsable scientifique du projet :** Prénom et nom, titre et fonctions

Organisme, laboratoire

Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie

**Coût prévisionnel des travaux : montant H.T, TVA et T.T.C. sans arrondir :**

**Montant du financement demandé T.T.C. :**

**Durée de la recherche en mois :**

<b>Modèle de présentation d'un devis</b>
--

*Afin de faciliter les démarches d'engagement des projets retenus par le jury nous vous remercions de préparer les éléments nécessaires à chaque dossier : RIB, Kbis ou n° URSSAF, et copie des statuts de l'organisme, et de rédiger le devis selon le modèle ci-dessous*

**Papier à en-tête avec date d'établissement du devis**

TITRE DU PROJET DE RECHERCHE  
Nom du responsable scientifique

**Devis estimatif de l'opération**

**1- Salaires, charges sociales incluses**

[taux horaire ou mensuel (en euros) x nombre d'heures ou de mois]

**2- Vacations, charges sociales incluses**

[qualification : taux horaire (en euros) x nombre d'heures]

**3- Missions – lieux et nombre**

[préciser le type de mission : séminaires, entretiens...]

**4- Fournitures, reprographie.....**

**5- Frais de gestion (%)**

TOTAL H.T. TVA  
19,6%

**TOTAL T.T.C.**

Le présent devis est conforme à la comptabilité de mon établissement

Nom et qualité du signataire